

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 21 novembre 2024**

Convocation du :	15 novembre 2024
Date d'affichage :	15 novembre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	15

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2024/11/70 (Nomenclature 7.6)**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Étaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MORIN Sabine - POISSON François - QUEMARD Bertrand - REPERANT Thibault - LE FUR Corentin.

**Absents excusés :** RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, LE BRIS Isabelle, LE CHANU Fabienne, AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie et GUILLOU-COROUGE Françoise.

**Procuration :**

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul  
AUBRY Charlène à AUBRY Isabelle  
GUILLOU-COROUGE Françoise à THERIN Emmanuel  
LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT.

**Convention de contribution financière des porteurs de projets aux études de faisabilité chaleur renouvelable réalisées par Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**Rapporteur : Emmanuel THERIN**

## Contexte

### **Le déploiement de chaleur renouvelable est une priorité de la stratégie énergétique de l'Agglomération.**

Important vecteur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'augmentation de l'indépendance énergétique, et de lutte contre la précarité énergétique, le déploiement de chaleur renouvelable est une priorité pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), tel qu'identifié dans la stratégie énergétique validée en bureau communautaire du 30 août 2023. Le déploiement de chaleur renouvelable est économique, sobre en foncier, et repose sur des technologies éprouvées et déjà maîtrisées en interne. Il est par ailleurs complémentaire au développement d'une filière bois en régie engagé depuis 2019. A cet égard, SBAA bénéficie d'un contrat chaleur renouvelable avec l'ADEME depuis 2019 pour accompagner l'émergence de projets publics et privés.

### **Tandis que le potentiel de SBAA est sous-exploité, le déploiement de réseaux de chaleur urbains (RCU) d'ampleur est une volonté forte de l'État et une condition nécessaire à la réussite d'un nouveau contrat avec l'ADEME.**

Les dernières estimations de l'ADEME et du CEREMA identifient un potentiel de développement supplémentaire des RCU de 70,5 GWh/an sur la seule ville de Saint-Brieuc (celle-ci concentre la majorité du potentiel sur SBAA compte-tenu de la densité de l'habitat). Hors de Saint-Brieuc, le potentiel est limité à quelques zones denses et peine à dépasser les 5 GWh/an/projet, à l'exception d'un projet identifié à Quintin. Alors que les objectifs du contrat signé avec l'Ademe en 2019 ne seront pas atteints en 2024, en partie du fait de la crise sanitaire (11 % des objectifs sont atteints à ce stade, 70 % pourraient l'être d'ici septembre, à la clôture du contrat), le développement de réseaux de chaleurs d'ampleur sera dans tous les cas indispensables à l'atteinte d'objectif d'un nouveau contrat potentiel avec l'ADEME. Son ambition devra en effet être supérieure au premier (soit un nouvel objectif de 10 à 20 GWh/an supplémentaires sur 2025-2028 contre 8,7 sur 2019-2024).

### **Trois projets de réseaux de chaleur d'ampleur prioritaires de par leur pertinence, potentiel, faisabilité et maturité pourraient être lancés d'ici la fin du mandat.**

Il s'agit de projets identifiés sur Saint-Brieuc Ouest (15 à 26 GWh/an), sur le quartier de Balzac (10 GWh/an), et sur la commune de Quintin (6,5 GWh/an) dont le niveau d'avancement est suffisamment satisfaisant et qui dessert des équipements communautaires. Ces projets desserviraient des équipements communautaires (piscines, salles de sport, etc.), des bâtiments publics et communaux (écoles, lycées, mairies, etc.) et plusieurs types de logements collectifs. Afin d'assurer leur concrétisation, il est nécessaire d'identifier un montage et une stratégie de portage parmi plusieurs possibilités aux degrés d'implication humaine et économique variables. SBAA continuerait par ailleurs d'accompagner les projets internes et de taille plus modeste en cours de développement (Plérin, Ispaïa, SDIS22, etc.).

Afin de garantir sa faisabilité, notamment financière, et un traitement équitable des communes, la stratégie de l'Agglomération propose de faire reposer le choix du montage sur l'application d'un critère objectif de proportion du besoin de chaleur représentée par les équipements communautaires.

La mise en œuvre de cette stratégie supposerait le recrutement d'un ETP supplémentaire au sein de la Direction Transition écologique (DTE) et un investissement total de 16,5 millions d'euros - en partie subventionnés – pour un temps de retour de 15 à 20 ans.

La réalisation et le suivi des trois projets prioritaires selon les montages envisagés nécessiteraient de renforcer les compétences de thermiciens déjà présentes au sein de la DTE (à raison d'un ETP supplémentaire) et mettrait également à contribution les équipes de la Direction Aménagement et Déplacement (DAD - à raison d'environ 1 ETP sur une période de 4 ans dès la phase étude) et dans une bien moindre mesure, les équipes en charge de l'eau et de l'assainissement, de la commande publique, des affaires juridiques et des finances. Ils impliqueraient un suivi étroit des équipes municipales concernées à Saint-Brieuc et Quintin. Les subventions publiques du contrat chaleur renouvelable permettraient cependant de financer des moyens humains jusqu'à 450 K€ sur 4 ans et de réduire le reste à charge de SBAA sur l'investissement total à 10,0 millions d'euros. Le budget d'un service public de distribution de la chaleur entrant dans le champ concurrentiel, il doit obligatoirement équilibrer ses dépenses via la vente de chaleur aux abonnés. Ainsi, après une période d'amortissement de 15 à 20 ans, cette stratégie apportera des recettes à l'agglomération.

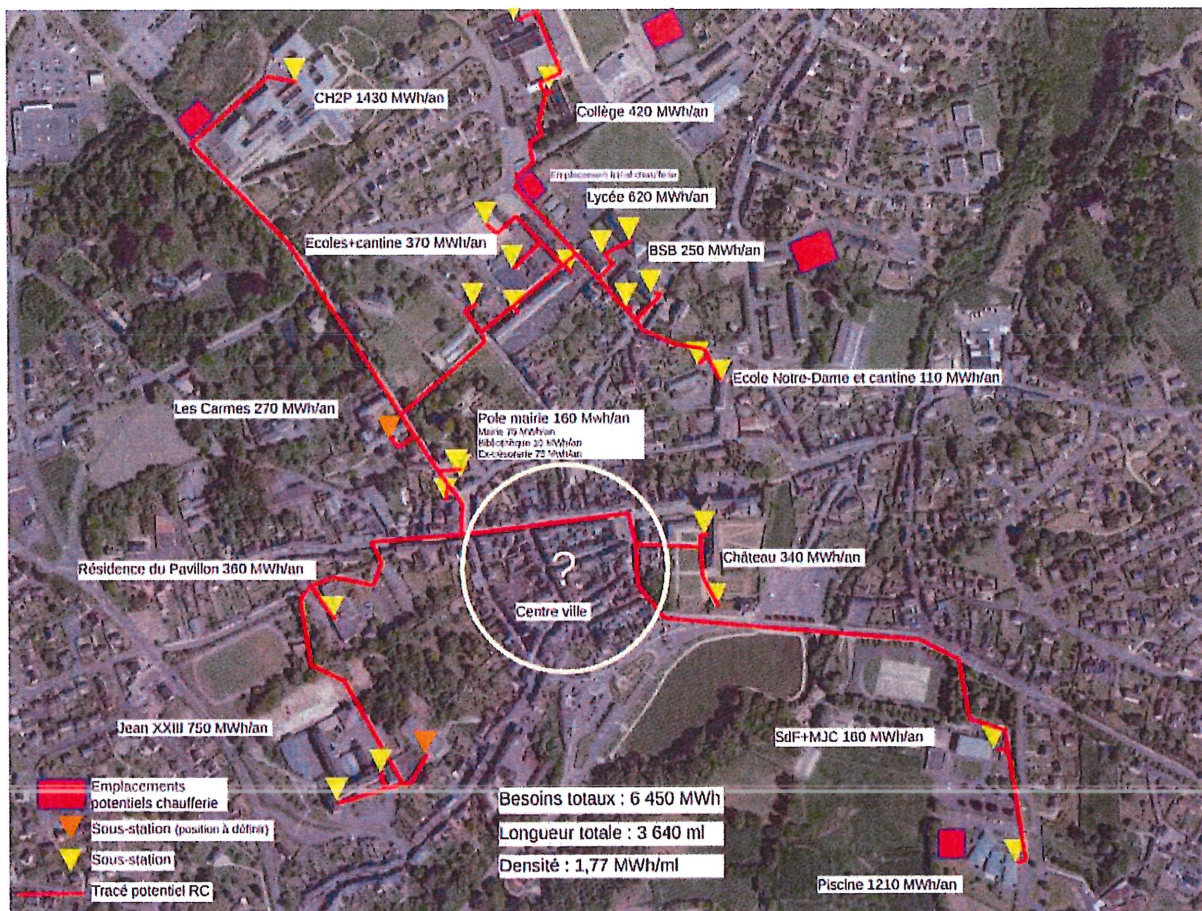
**Les trois réseaux de chaleur prioritaires sont au stade de l'étude de faisabilité.** Le réseau de chaleur de Quintin est significativement plus avancé car tous les acteurs sont identifiés et les données d'entrée sont collectées. Le tableau ci-après donne une approximation des moyens humains.

RC Quintin en régie externalisée :

<i>Lancement et suivi de l'étude de faisabilité</i>	<i>0,15 ETP à la DTE</i>	<i>Mai à Octobre 2024</i>	<i>20 000€ financé à 80 % par l'ADEME La Ville de Quintin finance le reste à charge.</i>
<i>Transfert de la compétence réseau de chaleur de la ville de Quintin à SBAA</i>			
<i>Marché d'AMO</i>	<i>0,15 ETP à la DTE + service marché</i>	<i>Novembre 2024 à Février 2025</i>	<i>80 000€ financé à 80 % par l'ADEME</i>
<i>Marché de MOE</i>	<i>0,1 ETP à la DTE + 0,1 ETP à la DAD + service marché</i>	<i>Mars à Juin 2025</i>	<i>580 000€ sur 2 ans</i>
<i>Suivi de l'AVP</i>	<i>0,15 ETP à la DTE + 0,15 ETP à la DAD</i>	<i>Juillet 2025 à juin 2026</i>	
<i>Définition des polices d'abonnement et collectes des lettres d'intention et actualisation</i>	<i>0,2 ETP à la DTE</i>	<i>Mars 2025 à octobre 2027</i>	

Travaux	0,4 ETP à la DTE + 0,4 ETP à la DAD + 0,2 ETP à la DEA + service marché	Juillet 2026 à octobre 2027	6 M€ financé à 2,7 M€ par l'ADEME
Marché d'exploitation	0,1 ETP à la DTE + 0,1 ETP à la DAD + service marché	Octobre 2026 à février 2027	200 k€/an (coût d'exploitation/maintenance)
Suivi de fonctionnement année 1	0,2 ETP à la DTE + 0,1 ETP à la DAD	Novembre 2027 à Octobre 2028	
Suivi de fonctionnement	0,1 ETP à la DTE	Novembre 2028 et au-delà	

### Périmètre du projet de Quintin issu de l'étude d'opportunité



## Pertinence environnementale, sociale et économique de la stratégie proposée pour SBAA

Au plan environnemental, le tableau ci-dessous présente les émissions GES et les consommations de gaz évitées sur le territoire de l'agglomération, ainsi que les gains en matière de production d'énergies renouvelables correspondant à la mise en œuvre de la stratégie proposée (projets de réseaux de chaleur d'ampleur identifiés et petits projets de réseaux de chaleur en cours).

Réseau de chaleur	CO2 évités	Consommation de gaz évitée sur le territoire de l'agglomération	Production d'ENR sur le territoire de l'agglomération	Part des consommations totales sur l'agglomération
Quintin	700 T CO2/an	0,93 %	+1,5 % d'ENR	0,19 %
Saint-Brieuc Balzac	1 200 T CO2/an	1,43 %	+2,4 % d'ENR	0,30 %
Saint-Brieuc Ouest	1 600 T CO2/an	2,14 %	+3,5 % d'ENR	0,44 %
Saint-Brieuc SDIS CCI CRS	180 T CO2/an	0,23 %	+0,4 % d'ENR	0,05 %
Plérin	130 T CO2/an	0,21 %	+0,3 % d'ENR	0,04 %
Ploufragan Technopole	50 T CO2/an	0,06 %	+0,1 % d'ENR	0,01 %
<b>Total</b>	<b>3 860 T CO2/an</b>	<b>5,00 %</b>	<b>+8,2 % d'ENR</b>	<b>1,03 %</b>

Au plan économique, le budget d'un service public de distribution de la chaleur entre dans le champ concurrentiel et doit obligatoirement équilibrer ses dépenses. Néanmoins, après la période d'amortissement (15-20 ans), un réseau de chaleur est susceptible d'apporter des recettes à l'agglomération. Réglementairement, les réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables doivent faire l'objet d'un classement administratif assorti d'un zonage qui rend obligatoire le raccordement des bâtiments du périmètre pour toute nouvelle construction ou réfection du système de chauffage, sauf impossibilité technique côté réseau ou bâtiment. Ce classement pérennise ainsi la stabilité économique d'un réseau de chaleur. Les réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables fournissent de la chaleur à un prix concurrentiel et stable dans le temps, ce qui permettrait de réduire les charges énergétiques de l'agglomération. De plus, une TVA à taux réduite (5,5%) s'applique à la chaleur issue d'un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables. De manière plus large pour le territoire, il est important de souligner la complémentarité de cette stratégie avec les filières de production de chaleur durable en cours d'émergence sur le territoire, notamment la filière bois (régie SBAA, projet d'usine de déshydratation des fourrages). Cette stratégie contribuera significativement à consolider un écosystème économique en croissance autour de la production de chaleur durable

(formation, pérennisation des compétences sur le territoire, entreprises de maintenance etc.). Ainsi, étant estimé qu'un emploi est créé en Bretagne toutes les 1 000 tonnes de bois valorisées, cette stratégie conduirait à la création d'environ 11 emplois supplémentaires sur le territoire.

Au plan social, un service public de distribution de chaleur permet de lutter contre la précarité énergétique en proposant des tarifs compétitifs (et encore plus pour les logements car la consommation est moins variable qu'un bâtiment tertiaire) et stables dans le temps. La présente stratégie prévoit ainsi le raccordement d'une trentaine de logements sociaux sur Quintin.

**Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément d'adopter la délibération suivante :**

**VU** le Plan Climat Air Énergie Territorial actualisé le 16 novembre 2023 par le Conseil d'Agglomération, et notamment sa fiche-action n° 18 « faciliter le développement de toutes les énergies renouvelables »

**VU** l'accord-cadre de partenariat sur le développement des énergies renouvelables thermiques et sa convention de financement signés avec l'ADEME le 8 octobre 2019, ainsi que les avenants du 2 février 2024.

**VU** la délibération du Conseil d'agglomération du 14/03/2024 qui, afin de faciliter les démarches des porteurs de projets et l'atteinte des objectifs du contrat chaleur renouvelable, positionne Saint-Brieuc Armor Agglomération comme maître d'ouvrage pour la réalisation des études de faisabilité chaleur renouvelable pour le compte des porteurs de projets volontaires, sous condition de participation financière (20 % du montant TTC de l'étude).

**VU** la réunion de Comité de Pilotage du projet de réseau de chaleur de Quintin du 25 janvier 2024

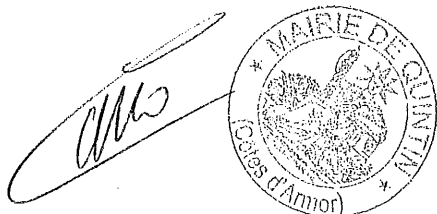
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre d'une étude de faisabilité du réseau de chaleur bois de Quintin.
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention de contribution financière des porteurs de projets aux études de faisabilité chaleur renouvelable réalisées par Saint-Brieuc Armor Agglomération telle qu'annexée.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire  
Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,  
Thibault CHATTARD-GISSEROT



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature appears to be "Thibault" followed by a large flourish.